

----- Message transféré -----

**Sujet** :[INTERNET] Avis défavorable Projet Méthanisation AGRI BIO ENERGIE

**Date** :Tue, 18 Jun 2024 10:46:19 +0200 (CEST)

**De** :

**Répondre à** :

**Pour** :pref-enqpub-agribio@maine-et-loire.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Le projet pour lequel vous sollicitez une enquête publique , mentionne une demande de dérogation quant à la mise en oeuvre d'une unité d'hygiénisation : cela paraît surprenant et en parfaite contradiction avec la réglementation et le principe de précaution quant aux risques inhérents à la nature des sous produits issus de la méthanisation des déchets organiques tels que ceux qui seront traités dans l'installation en question . Seule la raison économique conduit à cette décision extrêmement grave . Nous sommes d'autre part surpris de la validation du dossier par le SBVO qui est en charge , en particulier , du maintien de la qualité des ressources en eau de notre territoire.

Sans une unité d'hygiénisation nécessaire pour limiter les risques sanitaires , ce projet ne peut recevoir qu'un avis défavorable de notre part.

C'est avant tout un sujet de santé publique et de préservation de la qualité sanitaire de notre environnement et de nos ressources en eau en particulier.

bien cordialement